



## **COMMUNIQUÉ des élu-e-s CGT et FO à la CAP nationale des adjoints des adjoints administratifs du MEDDE-MLETR**

Suite au boycott de la CAP Nationale, les élu(e)s CGT et FO ont obtenu une audience auprès de M. Cazottes, DRH du MEDDE-MLETR.

Les représentants du personnel ont rappelé leurs revendications (cf déclaration des élu(e)s CGT – FO de la CAP Nationale des Adjointes Administratifs du 22 avril 2015).

**Le DRH a bien entendu le message, il relayera les revendications auprès de la DGAFP. Il s'est engagé notamment à porter la demande de revalorisation des ratios pro/pro au regard de l'élément nouveau que constitue le boycott de la CAP.**

Répondant à la revendication portée sur les recrutements par concours à l'échelle 4 (AA1), le DRH confirme que sa priorité est bien ce type de recrutement. Il précise que le recrutement à l'échelle 3 (AA2) doit être et doit rester exceptionnel.

Les représentants du personnel rappellent que dans les faits il n'y a eu que des recrutements à l'échelle 3 depuis 3 ans.

**Le DRH s'engage à réaffirmer auprès des services, par instruction, la priorité de recrutement sur concours.**

Concernant le plan de requalification de C en B (750 postes sur 3 ans), le DRH indique qu'une 1ère réunion a eu lieu le 17 avril dernier avec les organisations syndicales. De cet échange, il ressort 2 demandes fortes :

- **l'augmentation du nombre de transformation de postes**
- **des modalités de recrutement plutôt par liste d'aptitude spéciale correspondant à la logique de la reconnaissance des postes tenus, s'appuyant ainsi sur les arguments développés par la CGT et FO.**

Pour le DRH, il ne s'agit que du début des discussions, rien n'est figé, au fil des échanges des ajustements pourraient permettre d'améliorer le plan de requalification.

Par ailleurs, le DRH annonce le report de l'application du RIFSEEP au 1<sup>er</sup> Janvier 2016. *Pour mémoire, aucune augmentation du régime indemnitaire n'est prévue cette année.*

La CAP devrait se tenir au mois de juin en même temps que la CAP traitant des mobilités et du tableau d'avancement des AA1 pour les agents déprécarisés en juillet 2014.

Il est important de préciser que ce boycott ne génère pour autant aucun retard pour les agents qui espéraient une promotion cette année, y compris pour le calcul de la pension des agents partant en retraite après le 30 juin 2015.

En effet, la DRH ayant, avant même ce boycott, reporté au 9 juin l'examen d'une partie des avancements à AA1 (tableau d'avancement précité), aucun arrêté n'aurait pu être pris avant cette date.